

Le courtier est tenu de transmettre au client la version la plus récente de l'Aperçu du fonds avant tout achat de titres de fonds communs de placement, conformément au Règlement 81 101. Afin d'éviter tout retard de traitement, veuillez communiquer avec notre Service de négociation directe au 416-413-7201 ou au 1.866.542.3403 avant de soumettre les instructions d'achat. instructions.

POUR TRAITER CET ORDRE :

N'ENVOYEZ QU'UNE SEULE FOIS PAR TÉLÉCOPIEUR. N'ENVOYEZ PAS L'ORIGINAL.
LES ORDRES REÇUS DEUX FOIS RISQUENT D'ÊTRE EXÉCUTÉS DEUX FOIS.

1. RENSEIGNEMENTS SUR LE COMPTE

NOM DU CLIENT (NOM DE FAMILLE OU RAISON SOCIALE)		(PRÉNOM)	NUMÉRO DE COMPTE			
NOM DU COURTIER		NOM DU CONSEILLER		N° DE COURTIER	N° DE CONSEILLER	

2. OPÉRATIONS — Pour les achats de fonds communs de placement, y compris les échanges et les conversions, les fonds éligibles à l'exécution d'ordres uniquement (OEO) sont autorisés.

VENTE					ACHAT							
ECHANGE	CONVERSION	CODE DU FONDS	TYPE DE MONTANT	MONTANT	BRUT OU NET	N° D'ORDRE ÉLECTRONIQUE RÉSERVÉ AUX COURTIERS	CODE DU FONDS	TYPE DE MONTANT	MONTANT	OPTION DE PLACEMENT	OPTIONS DE DIVIDENDES	N° D'ORDRE ÉLECTRONIQUE RÉSERVÉ AUX COURTIERS
É C H V					B N							
NOM DU FONDS (facultatif)						NOM DU FONDS (facultatif)						
É C H V					B N							
NOM DU FONDS (facultatif)						NOM DU FONDS (facultatif)						
É C H V					B N							
NOM DU FONDS (facultatif)						NOM DU FONDS (facultatif)						
É C H V					B N							
NOM DU FONDS (facultatif)						NOM DU FONDS (facultatif)						

LÉGENDE DES TYPES DE MONTANT — *Précisez un montant

- A** – toutes les actions / parts
***D** – dollars
***P** – pourcentage des actions
***S** – actions
F – toutes les actions / parts non assujetties aux frais d'acquisition reportés (ou M+T gratuites)
M – actions / parts échues SEULEMENT
T – actions / parts pouvant être rachetées, non assujetties aux frais d'acquisition reportés, actions / parts échues non comprises (aussi appelé 10 % sans frais)

Légende des types de montant du FIT

- B** – souscripteur handicapé ou en phase terminale d'une maladie
C – au-delà des périodes de 5 – 8 ans
J – décès
L – non assujetties aux frais d'acquisition reportés

Légende des options de dividendes

- 1** – Réinvestir
4 – Encaisser
9 – Reprendre les mêmes conditions
V – Virer les fonds au client (VEF)
N.B. 9 est l'option par défaut (Garder les mêmes conditions de dividendes et de paiement que le fonds échangé).
 Si l'option « Virer les fonds au client » est retenue, remplir la partie 3

3. RENSEIGNEMENTS BANCAIRES — Joindre un spécimen de chèque (seulement si l'option de dividendes « Virer les fonds au client » est retenue)

NOM DE LA BANQUE	SUCCURSALE N°	COMPTE BANCAIRE N°
------------------	---------------	--------------------

4. AUTORISATION

SIGNATURE DU CLIENT (SI OBLIGATOIRE)

DATE (jj/mm/aaaa)

SIGNATURE DU CLIENT (SI OBLIGATOIRE)

DATE (jj/mm/aaaa)

SIGNATURE DU CONSEILLER

DATE (jj/mm/aaaa)